



DECISION N° DEC 26.032/DP

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°PA26010 RELATIF A
L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE
DESENFUMAGES ET DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BRUNOY -
LOT 2 : ENTRETIEN ET REPARATION DU SYSTEME DE
SECURITE INCENDIE**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil municipal en date 07 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.056/D du Conseil municipal en date du 28 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026 de la Commune,

CONSIDERANT que, au regard du rapport d'analyse, la Collectivité a attribué le marché à la société DELTATECH située ZA 15 AVE EIFFEL- 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS pour un montant maximum annuel de 48 000,00 € TTC

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un marché public n°PA26010 relatif aux prestations d'entretien et de réparation des équipements de désenfumage et du système de sécurité incendie (SSI) des bâtiments communaux de la ville de Brunoy – Lot n°2 relatif à l'entretien et réparation du Système de Sécurité Incendie,

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Brunoy conclut avec la société DELTATECH située ZA 15 AVE EIFFEL- 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS n° de SIRET 324 623 289 00042, un marché pour l'entretien et réparation du Système de Sécurité Incendie (lot 2).

ARTICLE 2 : Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 40 000,00 € HT soit 48 000.00 € TTC.

L'accord-cadre est conclu pour la période initiale à compter du 03 juin 2026 ou de la date de notification si celle-ci intervient ultérieurement, puis renouvelable trois fois une année par reconduction expresse, sa durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

ARTICLE 3 : Un contrat signé par les deux parties définit précisément la nature des prestations, les modalités de réception, la rémunération et les modalités de paiement du titulaire ainsi que les délais de réalisation.

DECISION N° DEC 26.032/DP

OBJET :ATTRIBUTION DU MARCHE N°PA26010 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGES ET DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BRUNOY - LOT 2 : ENTRETIEN ET REPARATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 12 mai 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 19/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.032/DP

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHE N° PA26010 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGES ET DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BRUNOY - LOT 2 : ENTRETIEN ET REPARATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marchés publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260512-BRU_AR_25944_1-AR

Date de l'acte : 12/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25944_1

Date de réception en Préfecture : 19 mai 2026